



CERCLE D'ETUDES HISTORIQUES SUR

## LA QUESTION LOUIS XVII

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Adresse Postale : Édouard Desjeux 16, rue Jouffroy d'Abbans, 75017 Paris

**Compte-rendu de la Réunion  
tenue le samedi 27 novembre 2010  
au Restaurant "Le Louis XVII"  
40, boulevard Malesherbes, à Paris 8<sup>ème</sup>**

Étaient présents :

M <sup>me</sup> de La Chapelle	Présidente
M. Gautier	Vice-président
M <sup>me</sup> Pierrard	Trésorière
M. Desjeux	Secrétaire Général
M. Mésognon	Secrétaire Général adjoint

et

M <sup>mes</sup>	Julie, Lescaroux,
M <sup>elles</sup>	de Confevron,
MM.	Huwaert, de Jenlis, de Raimes, Troussset.

Excusés :

M <sup>me</sup>	Hamann,
MM.	Chomette, Duval.

Après le déjeuner habituel, la Présidente ouvre la séance :

### 1. ACTUALITES

#### • Rappel :

Les diverses publications du Cercle, tant sur internet que celles de format papier sont soumises à un droit de copie (copyright). Elles ne peuvent être reproduites qu'avec l'autorisation expresse du Cercle.

#### • Nouvelles de Madame Védrine :

Son état actuel ne s'est pas amélioré, et nous ne savons pas si nous pourrions vous donner prochainement de bonnes nouvelles de notre amie. De nombreuses complications post-opératoires ont pour l'instant empêché sa guérison.

#### • Edition d'un livre sur le « Masque de Fer » par M. Didier Duval :

Notre vice-Président M. Duval vient de publier un livre sur le « Masque de Fer ». On peut le commander chez l'auteur.

#### • Une étude sur Louis XVII :

Une petite-fille d'un membre du Cercle, M<sup>lle</sup> Lena Tripet, fait une étude sur Louis XVII, destinée à un mémoire de fin d'études secondaires.

#### • La basilique de Saint Denis en danger :

Nous avons reçu, par l'intermédiaire de l'Institut Louis XVII, l'information d'une pétition concernant la sauvegarde de la basilique de Saint Denis ; son état nécessite de gros travaux de restauration qui ne semblent, pour l'instant, pas être à l'ordre du jour.

#### • Un article intéressant sur les Bourbons à Vienne de 1916 à 1932 :

Le forum animé par un membre du Cercle publie une intéressante série d'articles sur ce sujet à lire à <http://cril17.org/2010/11/12/les-bourbons-a-vienne-de-1916-a-1932/>.

#### • Une très ancienne gourde à poudre contiendrait du sang de Louis XVI :

On peut lire sur le site <http://news.discovery.com/history/gourd-royal-blood-french-revolution.html> un

article (en anglais) sur la découverte d'une poire à poudre qui pourrait contenir des traces du sang de Louis XVI recueilli lors de son exécution.

## 2. LES RECHERCHES

### 1. *Nouvelles recherches sur la vente d'un cœur à Drouot :*

*par Laure de La Chapelle*

#### **Un rappel utile :**

Le 15 mars 2008, nous avons publié un article du New York Times du 21 juin 1896, dont je voudrais vous rappeler la teneur :

#### **Un cœur d'enfant**

##### ***From Temple Bar***

*Parmi les articles curieux proposés à la vente à l'hôtel Drouot à Paris, il y avait un cœur d'enfant plongé dans un bocal rempli d'alcool, et bien que 97 ans se soient écoulés depuis que le viscère avait été placé dans son réceptacle transparent, chaque élément de ce cœur - les oreillettes et les ventricules de gauche et de droite, et même un bout d'aorte - était dans un parfait état de conservation. Il était présenté dans le catalogue comme le cœur de Louis XVII, duc de Normandie, et d'après la conclusion évidente ressortant de la documentation qui l'accompagnait, il y avait un léger doute quant à son authenticité.*

Le journaliste du New York Times, qui reprenait un article du Temple Bar Magazine, revue éditée à Londres de 1860 à 1906, oublia de recopier un membre de phrase important : la publication de la vente ne datait pas de juin 1896 ; sans grand souci d'exactitude, le journaliste indiqua en note « about three years ago » - il ya environ trois ans.

Ce qui, avec les 97 ans indiqués dans le catalogue, (après le prélèvement de Pelletan en 1795) donnait une date approximative entre 1892 et 1893.

#### **Recherches infructueuses :**

Il fallait retrouver cette fameuse vente ! Après avoir vainement consulté les catalogues du Louvre, ceux de l'hôtel Drouot ne donnèrent pas davantage de résultats. Ils ne concernent pour cette époque que les grandes ventes de provenances célèbres ou de collections de tableaux connus, les ventes d'objets de curiosité étant rarement répertoriés.

Il restait un espoir : la Gazette de Drouot, qui paraît depuis 1891.

Le nom de Louis XVII fut un sésame Mais là encore, malgré les recherches immédiates entreprises par trois journalistes et leur enthousiasme pour débusquer une vente aussi étonnante, ce fut chou blanc. La raison ? Des lacunes dans les premières années de la gazette, la possibilité d'un supplément de catalogue sur feuille volante, bref, rien, absolument rien sur la vente d'un cœur du fils de Louis XVI.

- *Connaissez-vous, me demanda alors une aimable journaliste, le nom de l'auteur de l'article ?*

- *Pour le Temple Bar Magazine, je le connais, répondis-je. Il s'agit d'un certain William Roberts.*

- *Eh bien, je vous conseille d'en savoir davantage sur ce Roberts. Est-ce "quelqu'un de crédible" ?*

Je vis bien qu'elle craignait d'avoir affaire à un canular. Elle avait parfaitement raison : malheureux Louis XVII, que de forgeries n'a-t-on perpétrées en ton nom !

#### **A la recherche de William Roberts :**

Le Temple Bar Magazine était édité dans le quartier de Londres du même nom, pépinière de juristes et d'hommes de loi. De 1828 à 1898, cette publication fut dirigée par G. A. Sala et comptait environ 144 pages, de contenus variés : histoires courtes, fictions, religion, histoire, géographie, articles scientifiques ; le magazine abordait un peu tous les sujets.

Qui donc pouvait bien avoir écrit sur un cœur vendu à Drouot ?

William Roberts, ou plutôt de son vrai nom William Robert Bousfield (1854 - 1943) n'avait vraiment rien d'un vulgaire plaisantin. C'était un juriste britannique, politicien conservateur, et également un scientifique connu.

Fils d'un ingénieur de Bedford, Edward Tenney Bousfield, il suivit ses classes d'ingénieur à la Bedford Modern School. Diplômé du Caius College à Cambridge, il devint Lecteur à l'Université de Bristol, et décida d'étudier le droit. En 1880, il fut admis au barreau à l'Inner Temple à Londres. Conseiller de la Reine en 1891, il fut élu membre de l'ordre des avocats en 1897, et trésorier en 1920.

Politiquement membre du parti conservateur, il entra aux Communes en mai 1892 et fut réélu en 1895 et 1900.

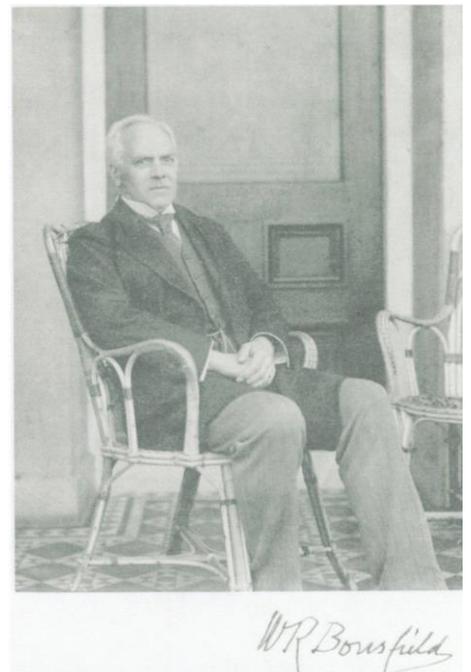
Bousfield était un amateur scientifique enthousiaste, particulièrement intéressé par la chimie, la physique et l'électrolyse. Ses études parurent dans les publications de la Royal Society, dont il devint « fellow » (membre) en 1916.

Sa santé s'étant dégradée dans les années 20, il ne put continuer ses expériences de laboratoire et tourna son attention vers la psychologie. Il écrivit plusieurs livres sur les mécanismes de la pensée et les bases de la mémoire. Il mourut à Ottery St Mary en juillet 1943, âgé de 89 ans.

Comment ne pas voir que ce cœur, dit « de Louis XVII » posait au spécialiste qu'était William Roberts Bousfield des questions fort intéressantes :

- problème de conservation pour le physicien
- problème d'identité et de propriété pour le juriste
- problème de traçabilité pour l'historien.

Et c'est ainsi qu'il prit la peine de rendre compte du catalogue de la vente à Drouot.



Il fut bien le seul à s'y intéresser ainsi qu'à cette vente mystérieuse, dont on ignore le résultat - L'objet fut-il vendu ? ravalé ? retiré de la vente ? Nous n'en savons rien.

La date du catalogue (deux ou trois ans avant la remise du coeur de Gabriel Pelletan au duc de Madrid) et le fait que le viscère soit plongé dans l'alcool, apparemment dans un bocal sans gravure ni inscription, laisse à penser que la vente provient de la famille de Parme, qui en avait hérité en 1883 du comte de Chambord.

La suite au prochain numéro ? Pourquoi pas ?

## **2. Un médecin providentiel**

par Jean-Pierre Gautier

Au temps lointain mais qui me paraît encore très proche où j'usais mes fonds de culottes sur les bancs du lycée Condorcet j'avais entendu parler du livre de Cecil Saint Laurent « *Caroline Chérie* » qui fit aussi plus tard l'objet d'un film interprété par Martine Carole qui avait toutes les qualités pour faire rêver les collégiens boutonneux et les autres. Le libraire chez qui je décidais de faire l'acquisition du livre me fit quelques difficultés en rapport avec mon âge, mais je lui dis que je voulais faire ce cadeau à ma grand-mère pour sa fête, qu'elle y tenait absolument, le tout avec d'autres fariboles du même acabit. De plus j'avais à ma disposition, dans ma poche, deux machines à lever les scmpules sous la forme de billets de banque qui firent comprendre au libraire combien il était important de satisfaire les aspirations romantico-littéraires de ma grand-mère, d'autant qu'en général, pour cette digne catégorie de personnes, il ne vendait que des livres de cuisine. De ce roman historique où l'héroïne était affrontée aux horreurs de la révolution, j'avais retenu entre autres son passage à la pension Belhomme sans penser à l'époque que sur ce point le roman rejoignait l'Histoire. Beaucoup plus tard, en feuilletant un ouvrage de la bibliothèque de mon père intitulé *La Médecine anecdotique et littéraire - 1906 - Chez Rousset* - j'eus le bonheur de trouver un article publié par G. Lenotre dans le Temps intitulé *La Maison de santé du docteur Belhomme* qui contenait quantité de renseignements historiques que je vais m'efforcer de résumer dans le temps qui nous est imparti.

On sait hélas que dans les périodes de troubles civils, en France et ailleurs, l'élimination pure et simple des individus qui ne correspondent pas aux critères des nouvelles normes imposées s'exerce à chaque fois et sous des formes diverses allant des massacres sporadiques du type guerre des religions aux génocides organisés qui sont la honte du XX<sup>ème</sup> siècle. La période de la terreur n'a pas été en reste dans ce domaine et pour y échapper, à chaque fois, tous les moyens sont bons pour permettre aux malheureuses victimes de sauver leur vie. Dans toutes ces circonstances dramatiques il y a toujours eu des personnes miséricordieuses qui, souvent au péril de leurs propres vies, ont réussi à sauver tant de malheureuses victimes.

Ce n'est pas dans cette catégorie que, dans certains cas, on a appelé « Les Justes » qu'on peut situer le docteur Belhomme qui d'une certaine façon préfigure le sinistre docteur Petiot de la seconde Guerre mondiale. Ce ne fut pas en effet l'altruisme qui le motiva, mais l'appât du gain comme Petiot plus tard. Dans le premier cas la complicité de Belhomme est clairement établie. Dans le second, celui de Petiot, c'est l'exécution personnelle du crime qui s'ajoute à la prévarication.

Les gens heureux n'ont pas d'histoire, mais inversement les gens affectés par les malheurs en ont une. Je pense particulièrement aux illustres membres de cette noblesse dont les familles ont vu périr tant des leurs sur les champs de bataille et qui avec nos Rois ont fait la France. Pour les en remercier, sans doute, les terroristes surgis des bas fonds de la société comme c'est toujours le cas en période de troubles civils, guidés par des coquins ayant l'habileté de déguiser leurs forfaits sous des justifications philosophiques, entreprirent de les éliminer déjà méthodiquement à l'époque. La recette était la suivante : Arrestation sous des prétextes généraux le plus souvent non justifiés, alimentés souvent par la vindicte de certaine populace, condamnations sous des motifs juridiques généraux et arbitraires, exécutions systématiques à un rythme allant croissant. On comprend que dans ces conditions les malheureux prisonniers aient recherché à sauver leur vie à tout prix, et c'est à ce niveau que se situe l'histoire du Docteur Belhomme.

Pouvait-il même prétendre à ce titre ? Wikipedia le donne à l'origine comme menuisier ayant changé d'activité suite à une opportunité lucrative, le noble et riche père d'un enfant dit idiot lui ayant demandé de s'occuper de son pauvre rejeton, moyennant finances, bien entendu !

A cette fin Belhomme va acheter une grande maison sur les hauteurs de Charonne, quartier isolé à l'époque et entouré de vignes. Comme il dispose de place, l'idée lumineuse et logique et surtout rentable lui vient d'y accueillir d'autres déments, des vieillards et bien d'autres à condition que les familles fortunées qui tiennent à s'en débarrasser soient en mesure d'en assumer la charge. Lenotre le tenait vraiment pour médecin et en donne pour preuve son élévation au grade de Capitaine de la compagnie de Popincourt, ès qualité de médecin, c'est à dire forcément libéral au sens employé à l'époque. Sur le drapeau de ce district figurait la mention : *Un Roi juste fait le bonheur de tous*. Certes, mais on sait ce qu'il advint du « *Roi juste* », quant au bonheur de tous, on le recherche encore aujourd'hui ! A quelque chose malheur est bon et la terreur va permettre à Belhomme de perfectionner son système.

Les nombreuses prisons de Paris vont regorger de « suspects » devant être théoriquement jugés avant qu'on les envoie ad patres et il faut trouver d'autres lieux de rétention. A l'aide de complicités difficiles à prouver mais qui ont forcément existé, on envoie chez Belhomme les personnes fortunées nobles, mais pas seulement, en mesure de lui payer des pensions exorbitantes. Le problème est pour eux de gagner du temps, mais si par malheur ils en viennent à ne plus pouvoir le régler, le bon docteur Belhomme est bien obligé de les renvoyer à des prisons habituelles où de toutes façons on ne reste pas longtemps.

Mais, pourrait-on penser où est la question purement médicale ? Elle n'est pas perdue de vue et il est question publiquement de soigner la fièvre quarte et les rhumatismes mais en réalité de remplir les poches de ce curieux praticien en vidant les siennes. Moyennant quoi on trouve dans cette pension des conditions de vie assez confortables en comparaison avec les autres lieux de détention, et surtout on n'est pas sous la menace d'un appel aléatoire dont on ne connaît que trop la suite. Donner du temps au temps, c'était le remède sauveur, encore fallait-il être en mesure d'en supporter les frais. Il fallait tenir pour un avenir plus serein qui va enfin apparaître avec Thermidor et la chute de

Robespierre mettant enfin un terme à cette période de la Terreur qui a déshonoré la France. 3

### **Une pension singulière :**

Bien avant la révolution, la pension Belhomme était déjà une curiosité dans la mesure où l'on y trouvait à la fois des vieillards aspirant à la tranquillité et des fous, terme un peu trop général employé à l'époque qui recouvrait un certain nombre d'affections mentales diverses.

De 1787 à la révolution on y comptait déjà 46 pensionnaires dont seulement 9 reclus de bonne volonté et 37 fous dont quelques femmes, une dizaine de provinciaux et plusieurs prêtres. Dans la catégorie des retraités Lenotre a remarqué l'illustre Ramponeau tenancier de la guinguette des Porcherons établissement très fréquenté au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle où l'on vendait de très mauvais vin à vil prix à une clientèle en rapport. Une gravure de l'époque montre en effet une clientèle fort nombreuse. Il était venu chez Belhomme pour y passer sa retraite au calme. On peut penser que cette tranquillité tant désirée fut peut-être troublée par l'autre catégorie, celle des fous parmi lesquels on trouvait un vénérable ecclésiastique, l'abbé François-Timothée de Lambourg qui « *avait pour maladie spéciale, l'idée fixe d'être un acteur et qui s'épuisait à déclamer des tragédies entières sans prendre le temps de respirer* ».

Mais la folie n'était pas le monopole de la pension Belhomme et à l'extérieur une folie meurtrière autrement dangereuse allait procurer à Belhomme une troisième catégorie de fort bonne compagnie celle là composée de nobles plus ou moins argentés et de personnages fortunés qui allaient monnayer leur survie à prix d'or et parfois en vain. On peut facilement imaginer ce que pouvaient penser ces personnes distinguées, habituées des salons dans un tel contexte qui valait tout de même mieux que les gêles officielles !

### **Un ilot culturel au milieu des sauvages :**

Compte tenu de la qualité des nouveaux pensionnaires la qualité de vie était dans la mesure du possible une prolongation de celle de l'Ancien Régime :

« *Tous les soirs des voitures nombreuses stationnaient devant la porte de la prison, on jouait, on riait on faisait de la musique* ».

De plus, deux idyles célèbres y ont trouvé leur commencement ; celle de la duchesse d'Orléans, veuve de Philippe-Égalité avec le député Rouzet et celle de M. de Saint Aulaire qui rencontra là sa future épouse. On peut penser qu'il y en eut beaucoup d'autres avec au reste des suites diverses autant que romanesques.

### **Un séjour très onéreux avec des prestations minimales :**

Un certain nombre de pensionnaires avaient les moyens d'améliorer leurs repas en se faisant livrer des repas de l'extérieur mais la plupart qui mangeaient à l'ordinaire devaient se contenter de festins plus frugaux. De plus il n'y avait pas d'heures fixes pour le service. Les tables prévues pour trente étaient approvisionnées seulement pour huit. On imagine la ruée à l'ouverture !

### **Le prix de la vie :**

Le livre d'érou de Belhomme conservé du temps de Lenotre à la préfecture de police lui a révélé les tarifs appliqués et les suppléments. Il comporte environ 200 noms. Notons au préalable suivant Wikipedia qu'un sol de l'époque (1787) avait un pouvoir d'achat approximativement d'un euro 2005. Il en fallait 20 pour faire une livre tournois.

Prix d'une très petite chambre : 1000 livres par mois, en sus de la pension il faut tout payer à part

Frais de nourriture : 300 livres pour 63 jours

Fille de cuisine : 261 livres

Portier : 6 livres

Charbon : 1 livre

Bois : 16 livres etc.

### **Sanction en cas de non paiement :**

Renvoi dans une prison ordinaire, c'est à dire retour dans les griffes de Fouquier-Tinville ce qui équivaut à une condamnation à mort. A chaque fin de mois, les locataires étaient convoqués chez le docteur Belhomme pour une consultation beaucoup plus financière que médicale. Il s'agissait de faire le point et en cas de carence, Belhomme se voyait dans l'obligation de se séparer de ses « chers » patients.

Lenotre cite un dialogue édifiant entre Madame la duchesse du Châtelet complètement désargentée et le bon docteur :

« - En vérité Monsieur de Belhomme, vous n'êtes pas raisonnable et il m'est à mon vif regret impossible de vous satisfaire

- Allons ma grosse, sois bonne fille et je te ferai remise d'un quart ».

La duchesse ne fut pas en mesure de se montrer « bonne fille », dut quitter l'établissement et périt sur l'échafaud quelques jours plus tard. Belhomme désolé en tira une considération morale destinée à ses pensionnaires récalcitrants en précisant que cette dame périssait victime d'une *économie mal entendue*. Cette formulation n'est pas sans rappeler une autre métaphore à propos de la sentence appliquée à une autre grande dame très vieille et complètement sourde à la même époque qui fut elle aussi conduite à l'échafaud pour « *avoir conspiré sourdement contre la république* ».

### **Assistance choisie :**

Parmi les honorables pensionnaires du docteur Belhomme , Lenotre cite :

La duchesse d'Orléans, le comte et la comtesse de Roure, un Talleyrand, un Nicolaï, Volney, la citoyenne Penthivère les députés Rouzet et Estadeux, des comédiennes comme la très célèbre Mademoiselle Lange et Mademoiselle Mézerai, Saint Aulaire, Linguet, la veuve Péthion etc. . . Cette assistance choisie, sous la pression des événements devint si nombreuse que Belhomme fut amené à acquérir un autre immeuble à proximité : l'Hôtel de Chabannais.

### **Le problème de la destination des fonds :**

Contrairement à Belhomme, il a été plus ou moins établi que Fouquier-Tinville était intègre . Tout au plus peut-on lui reprocher d'avoir volontairement fermé les yeux sur ce trafic lucratif . . .

Il est peu probable que Belhomme ait pu conserver pour lui-seul les sommes considérables récoltées pour ses soins. Lenotre pensait plutôt à une certaine quantité de mouchards autour du tribunal révolutionnaire et du comité de sureté générale, bénéficiant d'une certaine impunité et en relation avec Belhomme au plan financier.

### La chute de la Maison Belhomme :

Les meilleures choses ont une fin, et les pires aussi comme la révolution par exemple. La fameuse section Popincourt où servait le docteur Belhomme eut l'idée malencontreuse d'y envoyer deux pauvres diables en espérant qu'ils puissent au moins recueillir les miettes du Festin. L'un d'eux se contenta de l'ordinaire mais l'autre en colère écrivit une dénonciation en règle contre Belhomme l'accusant de « vexations, rançonnements et exactions, exigeant des riches des sommes exorbitantes payées d'avance et traitant inhumainement les pauvres sans-culottes moins favorisés de la fortune ».

### Le procès :

Fouquier-Tinville délégua un de ses sous ordres pour instruire le procès. Ce substitut trouva rapidement du grain à moudre car beaucoup de pensionnaires ingrats s'empressèrent d'exhiber leurs factures scandaleusement gonflées.

On peut citer deux exemples retenus par Lenotre :

- Celui d'un pensionnaire taxé de 400 livres pour un coin de grenier avec la recommandation en cas d'enquête de n'en déclarer que la moitié, circonstance parfaitement aggravante.

- Autre cas retenu celui de 4 Nantais obligés de régler 500 livres par mois pour une petite chambre sans meubles, sous peine de renvoi à la Conciergerie en cas de refus.

### Le verdict :

Belhomme arrêté pour cause de concussions et d'incivisme écopa de 6 ans de fers. Son adjointe, la femme Chabanne implacable gardienne qui taxait les pensionnaires entrant pour le moindre service fut envoyée à la Salpêtrière. Ce qui reste un mystère c'est la raison pour laquelle Fouquier-Tinville cessa sa protection occulte ? Trafic trop visible ou coup fourré de la part de Belhomme ?

### La pension après le 9 thermidor :

Les pensionnaires suspects s'empressèrent de quitter cet onéreux séjour, le danger une fois écarté. Restaient les fous et les vieillards dont Ramponeau qui retrouva enfin le calme d'avant la révolution. En l'absence de Belhomme la pension semble avoir été gérée par son épouse fidèle uniquement en matière de gestion et dont on perd la trace après cette période. En 1798 Belhomme revient et ne va pas tarder à se remarier avec une jeunesse de 22 ans alors qu'il en avait soixante et un ! Ce philanthrope d'un genre particulier devait s'éteindre en 1824.

Bien des années plus tard, Monsieur de Saint Aulaire ayant rédigé un article de ses souvenirs dans le journal des Débats reçut une lettre indignée de la veuve protestant de l'intégrité de son cher époux, victime lui aussi de Fouquier-Tinville qui lui aurait reproché de ne pas être assez sévère avec ses pensionnaires pour lesquels il se serait ruiné et non point enrichi.

La polémique n'eut pas de suite, mais prouve que Belhomme qui n'avait jamais parlé de ces événements à sa femme pouvait confirmer dans son acte de contrition qu'il avait pêché non seulement par action mais aussi par omission.

### La dimension culturelle :

Autour de cette histoire il nous reste outre le merveilleux texte de Lenotre que j'ai largement et respectueusement cité deux ouvrages mentionnés par Wikipedia :

- La Maison Belhomme par François Pedron . Orban - 1984 et

- La pension Belhomme , une prison de luxe sous la terreur par Frédéric Lenormand. Paris. Fayard – 2002.

et aussi et surtout deux films :

- Caroline chérie, de Richard Pottier, inoubliable avec Martine Carol, Raymond Souplex interprétant le docteur Belhomme (1951). La séquence de l'appel des condamnés est très émouvante et ne manque pas de hauteur. Il est vrai que le scénariste était Jean Anouilh !

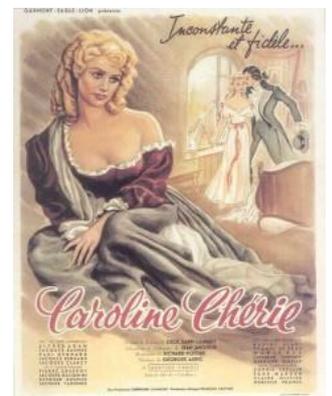
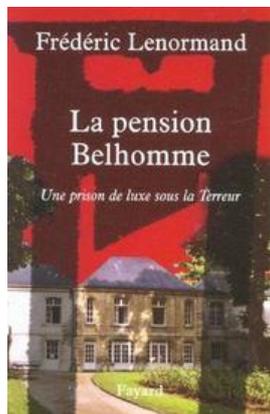
- Caroline chérie de Denys de la Patellière – 1968, avec France Anglade ; le rôle de Belhomme étant tenu par le grand acteur allemand Gert Frobe.

Faut-il rappeler que ces films sont tirés du célèbre roman de Jacques Laurent dont un chapitre se situe dans cette demeure dont aujourd'hui il ne reste que trois petits pavillons accolés 157-161 rue de Charonne dans un petit jardin.

Ils servent à un club du troisième âge. Nihil novi sub Sole ! L'hôtel de Chabonais (163 rue de Charonne) qui avait servi d'annexe à été détruit en 1956.



Fouquier-Tinville



Les Porcherons  
On voit luronnes et lurons  
Les jours de fêtes et le dimanche  
Danser la gigue ou l'éclanche  
à gogo boire et riboter  
Farauder, rire et gigoler

Vadé : La pipe cassée

### 3. Réunions secrètes en 1793

par Renée Lescaroux

L'année 1793 commence par la condamnation et l'assassinat du Roi Louis XVI.

Comment la Convention en est-elle arrivée là ? Toujours par les membres du Club des Jacobins et du Club des Cordeliers. Ce sont des organisateurs extrêmement doués : quand les élus de la Nation sont en séance, quand les accusations contre le Roi sont bien formulées à l'aide, surtout, de documents soit-disant trouvés dans l'armoire de fer, quand des documents en faveur du Roi sont soustraits ou détruits, on fait entrer dans la salle les pétitionnaires. Ils sont en grand nombre ; ils crient, ils s'agitent, ils insultent les députés. Sur incitations de quelques Jacobins, les tribunes s'y mettent aussi, on vocifère à qui mieux mieux et les Elus de la Nation se retrouvent dans un climat de terrorisme, la peur au ventre. Bien joué ! Le Roi est condamné à la peine capitale bien qu'un nombre important de députés n'avait pas l'intention au départ de voter la mort.

A partir du 11 décembre 1792, Louis XVI ne descend plus au jardin et la Famille Royale non plus. Le dimanche 20 janvier, Garat, ministre de la Justice, et d'autres membres du Gouvernement, lui notifient sa sentence de mort. Louis XVI demande un sursis pour savoir que deviendrait sa famille. Garat assure le Roi qu'il n'y a aucune charge contre sa famille et qu'on la renverrait hors de France.

A partir du 21 janvier Marie-Antoinette réclame pour elle et les membres de sa famille des vêtements de deuil. Après quelques difficultés, elle les obtient. Elle refuse toujours de descendre au jardin car elle ne veut pas passer devant l'appartement du Roi. Depuis fin février la promenade a lieu sur le chemin de ronde au 4<sup>ème</sup> étage de la Tour. Très vite, la population s'amasse dans les bicoques autour du Temple pour voir la Famille Royale. La municipalité réagit en faisant poser des planches entre les machicoulis. Ce qui fait que l'on voyait peut-être la tête et les épaules des deux femmes, un peu Madame Royale et presque rien du petit Roi. Il faut donc réexaminer les dires des 200 témoins qui ont parfaitement reconnu le petit Roi dans l'enfant qui courait librement dans la Tour du temps des Simon.

Quelques semaines après la mort du Roi les municipaux montant la garde au Temple, répandent le bruit que la Famille Royale allait être élargie. En fait, il n'en est rien. Que s'est-il passé ? La Convention a proposé à l'Autriche de rendre Marie-Antoinette, Madame Elisabeth, Madame Royale et le petit Roi contre la libération des Français prisonniers des Autrichiens. L'Empereur François II refuse. Plusieurs versions circulent à ce sujet. La première et la plus simple concerne l'avarice de l'Empereur. Des prisonniers de guerre ne coûtent presque rien, mais la Famille Royale, ce n'est pas la même chose. Mais il y a une autre version beaucoup plus intéressante : en 1777, l'Empereur Joseph II, frère de Marie-Antoinette, fait un séjour à Versailles sous le nom d'emprunt de « Comte von Falkenstein ». Il était venu demander à sa sœur de s'occuper de sa fille, Sophie von Botta issue d'un mariage morganatique avec Wilhelmine von Botta, décédée lors de l'accouchement.

L'enfant avait environ un an et se trouvait provisoirement au Pays Bas. Marie-Antoinette avait immédiatement envoyé Madame de Lamballe et une autre dame de la Cour pour amener le nourrisson à Versailles. Sophie von Botta a été élevée par Marie-Antoinette en toute discrétion dans une petite maison près de Trianon avec une domesticité adéquate. L'arrivée de la Révolution ne permet pas de suivre exactement son cheminement. D'après M. Duval elle a vécu pendant un certain temps au château d'Arcueil mais nous la perdons de vue pendant assez longtemps et la retrouvons en Allemagne du Sud en tant que « Comtesse des Ténèbres », protégée par un diplomate hollandais du nom de van der Falk.

Selon le droit germanique, les enfants issus d'un mariage morganatique ont des titres et des biens par donation et par héritage, mais ne sont pas dynastes. Nous ne devons pas comparer avec les usages français qui relèvent du droit romain. Il est possible d'envisager que François II ne voulait pas de Marie-Antoinette ni de Madame Elisabeth parce qu'elles connaissaient parfaitement bien l'affaire de Sophie von Botta. Celle-ci a toujours vécu caché et la légende de Madame Royale a peut-être été lancée par van de Falk pour protéger cette personne.

Revenons aux réunions secrètes au printemps 1793 : un complot se formera fomenté par les Jacobins et les Cordeliers. Il s'agit de détruire les députés girondins. La raison en est la Commission extraordinaire des Douze, ne comprenant que des Girondins. Cette Commission des Douze enquête sur les malversations, vols, pillages, détournements de fonds, affaires de chantage en tout genre.

Le 10 août 1792 Pache fut nommé conservateur du Garde-Meubles. A la mi-septembre 92 le fameux vol des bijoux de la couronne semble bien avoir été monté par des membres de la Commune de Paris au profit de leur caisse noire. Un peu plus tard, Pache était devenu Ministre de la Guerre, avait recruté des hommes à sa dévotion, dont Hébert, qui se remplissaient les poches dans l'administration des vivres, des hopitaux, de l'habillement et surtout de l'armement. Pache était compromis dans un trafic organisé de places. Hassenfratz fut accusé d'avoir falsifié les registres comptables. Pache était en rapport avec l'Angleterre et recevait aussi des subsides.



Madame Royale

Le 5 avril 1793, le Général Dumouriez qui ne voulait pas s'exposer au sort de Custine et d'autres Généraux que Pache et Bouchotte avaient renvoyés au Tribunal Révolutionnaire, pris la décision très grave de passer à l'étranger. Pache, comme Ministre de la Guerre, a été plus néfaste aux intérêts du pays que toutes les armées de la coalition. Les Girondins chassèrent Pache du Ministère de la Guerre fin janvier 1793, le remplacèrent par Beunonville qui ne parvint pas à redresser la situation ; il fut remplacé par Bouchotte grâce à Barère au Comité de Salut Public.

Le 11 février 1793, Pache était élu Maire de Paris et prit le temps de sa vengeance. Il fut l'artisan à la Commune de Paris des journées du 31 mai et 2 juin 1793, sur le modèle du 10 août 1792. Il organisa la chute des Girondins qui finirent en octobre de la même année au Tribunal Révolutionnaire. C'était la fin de la Commission des Douze qui avait eu l'intention de révéler les financements occultes et les dilapidations de la Commune. La Commune de Paris avait alors pour elle les troupes commandées par Hanriot, une majorité des membres du Comité de sûreté générale et le Tribunal révolutionnaire. Son lieu de rassemblement était le club des Cordeliers qu'elle avait parfaitement noyauté. Quant à ses moyens, ils étaient en partie fournis par l'étranger, dont nous avons déjà parlé en 1792, comme Perrégaux, Guzman, Proli, Péreyra, les frères Frey, c'est-à-dire « la bande noire ». Le Comité de salut public, déjà divisé, disposait d'un fond secret dans lequel Barère a souvent puisé. Avec l'entrée au Comité de Robespierre il y eut un relatif contre-pouvoir interne, face aux ambitions des meneurs de la Commune de Paris et leurs complices. C'est une faille qui opposait les Robespierristes aux Barères, Collot d'Herbois, Billaud-Varenne, et autres. Au printemps 1794 ce beau monde s'affrontera à mort.

Le projet de la Commune prévoyait, après élimination des Girondins considérés comme des gêneurs, un coup d'Etat militaire. Il fallait aussi se débarrasser des Robespierristes. Pache devait cumuler la police et la justice, cumul de pouvoirs caractéristique des dictatures. C'était une véritable conjuration, mais personne n'était d'accord avec rien. Les uns penchaient pour un régime comme la République de Venise, une oligarchie policière et financière ; les autres tenaient plutôt pour un système comme l'Angleterre, une monarchie constitutionnelle. Les alliances changeaient tous les jours. Un troisième projet préconisait le triumvirat. Robespierre, Marat et Danton étaient prévus. Marat voulu bien accepter - Danton n'eût pas refusé - mais Robespierre ne voulait partager le pouvoir avec personne. Sénart, dans ses mémoires nous donne une longue liste contenant les noms des conjurés qui avaient organisé un Comité Central d'Insurrection. Les membres se disputaient et se battaient entre eux. Il n'était question que d'assassinats et de meurtres. On y proposa d'égorger les prisonniers du Temple, de faire une liste de proscription et de fusiller les proscrits. Les séances étaient secrètes !

C'est dans cette atmosphère délétère que nous trouvons, fin juin et début juillet 1793 les arrêtés du Comité de salut public concernant la Gourlet et le petit Roi. Les membres du Comité de salut public voyaient sans doute plus d'utilité dans la conservation du petit Roi que dans son égorgement. C'est peut-être l'idée d'une monarchie constitutionnelle pour laquelle un enfant-Roi peut être indispensable à un Régent qui a inspiré certains membres de la conjuration de s'emparer du petit Louis XVII. Mais on prend des précautions pour la galerie : c'est une séparation, la Tour n'est pas sûre, etc. Peut-être l'idée n'est pas neuve car plusieurs semaines avant ces événements Hébert disait à quelqu'un : « *on élève quelque part un enfant blond, aux yeux bleus, bien gras, qui fera l'affaire* ».

Le mot « gras » doit attirer l'attention. En reprenant les souvenirs de M<sup>me</sup> Royale où elle décrit l'enlèvement de son frère dans la nuit du 3 juillet 1793, elle écrit ceci par la suite : « *nous montions souvent sur la tour. Mon frère y montait tous les jours La Convention crut, sous un faux bruit qui courait, qu'on avait vu mon frère sur le boulevard. La garde grognait de ne pas le voir et disait qu'il n'était plus au Temple. La Convention le fit descendre au jardin pour qu'on le voie* ».

Le 2 août, à deux heures du matin, on signifie à Marie-Antoinette son départ pour la Conciergerie. Plus loin, M<sup>me</sup> Royale écrit ceci : « *Avant son départ, on était venu chercher chez nous les habits de couleur de mon frère : ma mère dit qu'elle espérait qu'il ne quitterait pas le deuil, mais c'était la première chose que Simon avait faite, de lui ôter son habit noir. Il était extrêmement engraisé, mais pas très grand. Simon cependant, lui faisait faire de l'exercice et prendre l'air sur la tour* ».

Je résume ce qui précède : on sépare le petit Roi de sa famille. On le remet à Simon qui lui ôte son habit de deuil. Dans le courant du même mois (nous sommes entre le 3 juillet et le 2 août) on vient chercher les habits de couleur qui ne peuvent dater que de l'année d'avant, c'est-à-dire de juillet-août 1792 et on habille un enfant « extrêmement engraisé » que l'on promène sur la Tour pour éviter de le montrer. M<sup>me</sup> Royale dit : « la garde grognait » et nous pouvons ajouter qu'il n'y a pas de fumée sans feu. Simon lui faisait faire de l'exercice, d'après M<sup>me</sup> Royale. On aimerait savoir en quoi cela consistait. Peut-être l'enfant n'aimait pas l'exercice. Peut-être Simon le battait, ce qui faisait pleurer l'enfant. Et quoi de plus naturel pour un enfant de pleurer quand il est tout juste séparé de sa mère !

Vous allez m'objecter qu'il y avait tout de même des témoins au Temple, les municipaux par exemple. Parlons-en. Dans ses mémoires, Sénart cite assez souvent les multiples moyens qu'avaient nos bons révolutionnaires pour éviter des « bavardages ». Cela s'appelait : « couper la parole », « envoyer au vasistas », ou « tête à marquer ».

Le 8 octobre 1793, en présence de Pache, Chaumette et d'autres, M<sup>me</sup> Royale sera interrogée pendant trois heures. On la fait descendre au 2<sup>ème</sup> étage, elle se précipite sur l'enfant (elle écrit : mon frère) et la mère Simon les sépare immédiatement. M<sup>me</sup> Elisabeth sera interrogée pendant une heure dans les mêmes conditions. Dans ses souvenirs, M<sup>me</sup> Royale ne dit nulle part qu'elles ont été confrontées à l'enfant.

A partir du mois de novembre 1793, la mort de M<sup>me</sup> Elisabeth sera réclamée par les « exagérés ». Mais ils ne peuvent pas obtenir cette mort sans l'accord de Robespierre. Le 21 novembre 1793 il oppose un refus public et catégorique. Son argument est l'insignifiance de la sœur du Roi. Mais Robespierre sait que la mort de M<sup>me</sup> Elisabeth le discrédite car elle est populaire. Nous verrons en 1794 pourquoi Robespierre finira par céder.

#### 4. La bague mystérieuse

par Jean-Pierre Gautier

Bon nombre d'âmes charitables et bien intentionnées de notre Cercle et d'autres pourraient se demander quel rapport a bien pu exister entre la guerre de 1870 et la Question Louis XVII ? Allons nous nous situer dans le domaine si

pratiqué de nos jours de l'anachronisme éhonté ou dans celui d'un ésotérisme de bazar ?

Que nenni. Par contre nous allons côtoyer de près la légende plus ou moins dorée du Naundorffisme en suivant le périple original d'une bague qui aurait appartenu à Louis XVII. Mais pour mieux délimiter notre sujet, nous allons aborder 6 thèmes fort différents :

- La biographie d'un grand avocat Jules Fabre
- La guerre de 1870 et ses conséquences
- Les archives du Ministère des Affaires Etrangères
- Clémenceau et la conclusion de la « Grande Guerre »
- Une hypothèse vraisemblable
- Une légende tenace

Ces pérégrinations autour d'un objet aideront peut-être à comprendre un petit mystère à moins que, comme ces bulles de savon qui amusent les petits enfants, on aboutisse à une impasse, un vide absolu, un pschit dérisoire.

### 1. La biographie d'un grand avocat Jules Favre : (1809-1880)

Sa naissance en 1809, l'année de Wagram, pratiquement à l'apogée de l'Empire va marquer son destin car il aura assisté en une vie, dans sa jeunesse, au triomphe des Bonapartes et dans son âge mûr, après le premier désastre de Sedan, à la chute définitive du Second Empire, dont il fut du reste dans une certaine mesure sinon l'artisan, du moins le partisan.

Sa longue carrière politique nous intéresse moins en l'état que sa carrière professionnelle. Qu'il ait été républicain, tant pis, tant mieux cela peut arriver à des gens très bien et à d'autres ! Qu'il ait été un négociateur plus ou moins habile du Traité de Francfort, qu'il se soit fait rouler dans la farine par Bismarck ou qu'il ait fait son possible pour limiter la casse, peu nous chaut. Par contre, ce qui nous importe c'est qu'il ait été un de nos plus grands avocats du XIX<sup>ème</sup> siècle, de l'étoffe d'un Berryer en un peu moins solide.

On retiendra à son crédit la très haute idée qu'il avait, à juste titre, de sa profession, ce qui l'amènera à défendre des causes parfois même opposées à ses propres opinions, avec vaillance et une ténacité exemplaire.

Il déclarait lui-même :

« Je suis avocat. Un client a demandé mon concours Je plaide, et avec conviction puisque la cause me semble juste. Un point, c'est tout. J'agis selon le devoir de ma profession »<sup>1</sup>

Or cette théorie, il allait la mettre en pratique dans sa longue carrière, à Lyon, en défendant des ouvriers ; bien plus tard en accordant son secours au terroriste Orsini après l'horrible attentat que l'on sait et dans une quantité de causes particulièrement difficiles. Dans cette perspective dont la dimension éthique est incontestable, Jules Favre allait intervenir dans un procès particulièrement intéressant compte tenu des augustes personnes qu'il mettait en cause dans le cadre d'une des plus grandes énigmes de l'Histoire qui n'est pas encore complètement résolue quoiqu'on en ait pu dire. C'est ainsi qu'à deux reprises Jules Favre allait plaider à la demande des héritiers de Naundorff décédé le 10 août 1845 **afin qu'ils soient respectivement déclarés veuve et enfants légitimes de Louis Charles, duc de Normandie, et admis à jouir de tous les droits civils qui lui appartenaient.**

Nous sommes en 1850, le procès eut lieu aux audiences du tribunal de la Seine les 2 & 30 mai 1851. L'assignation avait été lancée contre Madame la duchesse d'Angoulême et le comte de Chambord. Rappelons ici que l'héroïque et « avenante » duchesse d'Angoulême, la nouvelle Antigone, devait décéder en 1851 et Mgr le comte de Chambord en 1883. Malgré une plaidoirie bien instruite comportant des éléments fort intéressants la veuve Naundorff fut déboutée et condamnée aux dépens. Le procureur dénia toute valeur aux témoignages de Madame de Rambaud, de Messieurs de Joly et Brémond. Il retint également l'ignorance presque complète du français par le prétendant et le silence des personnes qui auraient participé à l'évasion<sup>2</sup>.

N'oublions pas, comme l'a souligné à juste titre notre Vice-Président, Monsieur Duval que la question Louis XVII est une affaire d'Etat ; est il est vraisemblable que les juges de cette époque troublée n'aient pas voulu rajouter au désordre ambiant qui va perdurer depuis la chute de la Monarchie de juillet jusqu'à l'heureuse instauration du Second Empire. Ne pas retenir des témoignages essentiels est une méthode qui a fait ses preuves avec une efficacité surtout en matière politique même si elle n'honore pas la basoche !

Passé encore pour Madame de Rambaud et sa bonne foi partisane et sans doute un tant soit peu aveugle ; passé encore pour M. de Joly mais pour M. de Brémond, il semble que ce soit beaucoup plus compliqué. Le personnage bien au fait des événements historiques de son temps devrait faire l'objet de recherches plus approfondies.

L'ignorance du français est une thèse qui a été régulièrement défendue et paraît d'une logique irréfragable, toutefois remarquons que Naundorff même s'il le parlait fort mal le comprenait fort bien comme en témoignent ses écrits et ses multiples contacts. Envoyez pour voir un jeune parisien dans le Midi pendant quelques années ; vous constaterez qu'il en reviendra avec un accent digne de notre actuel Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants dont les interventions font la joie de l'hémicycle. Mais laissons au lecteur le soin de conclure. Prétendant authentique ou habile coquin ? Il reste sans doute beaucoup de choses à découvrir autour de Naundorff.

Mais quittons un instant l'austère domaine de l'Histoire pour pénétrer dans la légende. Monsieur Bonmariage précise que Jules Fabre ne fut pas payé pour son travail mais que son client (lequel ? Naundorff était mort depuis longtemps (1845)) lui aurait offert en signe de gratitude une bague légère en lui disant : « Je devrais être roi de France et



<sup>1</sup> Cité par Sylvain Bonmariage. Profils perdus sur fonds d'Histoire. Aubanel .1966. Page 108

<sup>2</sup> Louis XVII et l'énigme du Temple. Georges Bordenove. Editions Pygmalion .Gérard Watelet .1995. Page 336

je ne suis qu'un pauvre diable. Voici l'anneau du Dauphin, une intaille alexandrine de Diane tirant à l'arc<sup>3</sup> ».

Avec une bonne provision de bonne volonté, il faudrait croire que Naundorff connut Jules Favre avant de mourir ce qui n'est pas évident sauf preuve contraire, soit que le don ait été effectué par un de ses nombreux descendants. M Bonmariage précise « son petit-fils ».

Autres questions qu'on peut se poser : le Dauphin aurait-il eu en sa possession ce bijou au Temple ? Dans l'affirmative comment aurait-il pu devenir la propriété de Naundorff ? Objets inanimés avez-vous donc une âme se demandait Lamartine. En tout cas comme nous allons le voir, cette fameuse bague aurait eu encore bien des choses à raconter.



## 2. La guerre de 1870 et ses conséquences :

Un clou chasse l'autre et il en est de même pour un certain nombre de catastrophes, en particulier des défaites. Or celle de 1870 en précède une autre et lui ressemble aussi dans ses causes. A chaque fois les chambres égarées par leur partie sinistre refusent les indispensables crédits militaires. Résultat : deux fois Sedan. Qui dit mieux ?

C'est l'œuvre perverse des républicains sous le Second Empire qui souhaitent à n'importe quel prix sa disparition et qui finiront par y parvenir au prix d'une sanglante guerre étrangère et aussi d'une guerre civile mettant en danger les fondements de la société. Ce sera plus tard l'impétuosité des partis de gauche de la république N° 3 qui refuseront les crédits militaires indispensables. On peut reprocher aussi à certains militaires de haut rang de s'être endormis sur leurs lauriers antérieurs. Ce fut le cas de bon nombre de généraux du Second Empire qui en avaient récolté pas mal lors des campagnes d'Afrique, mais aussi de Crimée, d'Italie et même du Mexique. La remarque est valable aussi pour ceux de la Grande Guerre qui la croyaient la der des der, alors que de l'autre côté du Rhin on mitonnait la revanche.

Mais, (cedant arma togae) les armes finissent par se taire et le sort des nations se règle par des traités. Mais à ces traités, il faut des signataires et qui allons nous trouver pour cette mission aussi douloureuse en ce qui nous concerne que glorieuse pour la Prusse ? C'est Jules Favre qui aura en charge les difficiles négociations du Traité de Francfort aboutissant malgré ses efforts à la perte de l'Alsace et en partie de la Lorraine pour près d'un demi de siècle et au versement d'une forte indemnité de guerre.

Mais sur un plan formel il est d'usage que les parties contractants apposent leur cachet au bas de la dernière page du traité. Or, si ce n'était pas un problème pour les nobles représentants de l'Empereur d'Allemagne et Roi de Prusse, descendant du Grand Frédéric, il n'en était pas de même pour ce gouvernement de la Défense Nationale qui tirait sa légitimité de l'émeute. Curieusement, Jules Favre qui n'avait rien d'autre sous la main se serait servi de l'auguste cadeau provenant de la Famille Naundorff et c'est ainsi que la bague des Rois de France aurait consacré la défaite du dernier Empereur. Après cet exploit, si l'on peut dire, la « bague à Jules » va goûter un repos bien mérité au Ministère des Affaires Etrangères au sein d'un volumineux dossier comprenant sa plaidoirie et le dossier Naundorff, secret comme de bien entendu.

On pourrait croire que l'histoire s'arrête là et que la bague va rester tranquillement au sein du poussiéreux dossier dormant avec beaucoup d'autres au sein des Archives de cet illustre Ministère. Point du tout. Elle va bientôt resurgir comme ce sympathique monstre du Loch Ness qui faisait entre les deux guerres le miel des journalistes en mal de copies grâce à ses fréquentes apparitions obstinément furtives.

## 3. Les Archives du Ministère des Affaires Etrangères :

Certains mots de la langue Française sont de nature à enflammer les imaginations. Le seul mot de trésor les fait galoper. Le concept d'Archives n'est pas loin de donner le même résultat. Ce n'est pas l'empilage de documents qui fait rêver mais les secrets qu'elles peuvent renfermer à commencer par celui de leur utilisation. Elles sont souvent le résultat de multiples classements, souvent sibyllins, accumulés au cours du temps, puis d'adaptations mathématiques plus ou moins heureuses dont le premier résultat est d'éprouver la patience des chercheurs. On peut donc conclure que le premier grand mystère des archives, c'est celui de leur classement ! Mais il en est un autre qui complète le premier c'est celui de la communication. Sur un plan théorique et juridique en France et à l'étranger, elles sont disponibles après un certain nombre d'années ce qui s'explique pour les raisons régaliennes que l'on sait.

En réalité, certaines recherches n'aboutissent jamais, soit que des documents aient été détruits volontairement ou pas ou bien égarés ou encore déclassés. La bonne volonté des responsables des archives ne saurait bien entendu être mise en cause du moins en France où on pourrait tout au plus leur reprocher des lourdeurs administratives souvent imputables à des crédits parcimonieux. Par contre je serai beaucoup plus réservé en ce qui concerne les fameuses Archives du Vatican qui renferment encore certainement bon nombre de secrets d'Etat, maintenus secrets pour diverses bonnes raisons comme ces châteaux largement ouverts au public mais dont on ne visite pas toutes les pièces.

Le testament de Madame la duchesse d'Angoulême dont on espérait tant de révélations, particulièrement en ce qui concerne la Question Louis XVII, s'est révélé anodin. Pourtant nos excellents notaires, protecteurs des familles savent bien qu'il existe parfois pour une même personne une pluralité de testaments, souvent contradictoires. Particulièrement, dans la cas de l'auguste Princesse, dont il est question, ce genre de phénomène n'est pas impossible, mais connaîtra-t-on un jour son véritable testament ?



Madame Royale

<sup>3</sup> Sylvain Bonmariage. Livre cité, page 109

#### 4. Clémenceau et la conclusion de la « Grande Guerre » :

Il est bien connu que les guerres font progresser les connaissances médicales particulièrement en chirurgie. Elles font aussi émerger des personnalités de premier plan et de puissant caractère. Parmi elles on pense immédiatement à Churchill dans la seconde guerre mondiale et à Clémenceau dans la première. Ils ont fait preuve en effet au milieu des pires difficultés, quand le sort des armes était encore vacillant, d'une ténacité exemplaire.

C'est ainsi que Clémenceau, quelques mois après la victoire fut amené lui aussi à apposer sa signature au Traité de Versailles qui consacrait en quelque sorte la revanche au Traité de Francfort. On croyait la Messe dite une fois pour toutes et ce fut une douce illusion et une grave erreur. Mais, clin d'œil de l'histoire, le « Tigre », au moment de conclure le traité de Versailles, allait se retrouver devant la même difficulté que Jules Favre affronté au traité de Francfort. Il lui fut recommandé pour le protocole de cette signature de se munir de son sceau personnel. Or malgré le surnom qu'on lui donna plus tard, il n'en possédait pas. Par contre il avait des idées et des convictions. Suite à des démarches faites auprès de lui bien des années auparavant par la duchesse d'Uzès avec quelques autres nobles dames, il avait connaissance de l'existence du fameux dossier secret de Naundorff et aussi de la bague royale tristement utilisée par Jules Favre à la signature du Traité de Francfort. Dans un éclair de génie ou dans la logique de sa pensée revancharde, comme on voudra, il décida de se servir lui aussi de la même bague royale qui après avoir entériné une défaite allait consacrer la victoire. Encore fallait-il la récupérer d'urgence. Il la demanda à Monsieur Pichon, Ministre du Quai d'Orsay de l'époque, qui refusa tout de go de lui communiquer arguant qu'il s'agissait « *d'un dossier du domaine réservé qu'il était impossible de distraire* ».

Ce n'était pas une difficulté administrative qui allait contrarier l'homme qui avait triomphé des Prussiens. Il répondit : « Il est trois heures de l'après-midi ; si à cinq heures ce sceau n'est pas remis à la Présidence du conseil en mains propres, j'envoie Mordacq le chercher avec un détachement de gendarmerie !<sup>4</sup> ». Bien entendu la bague lui fut remise, mais avec un reçu qu'il dut signer dans la logique qui fait le charme des administrations. Et c'est ainsi que la bague des rois de France aurait participé aux palmes de la victoire.

Cette histoire peut s'inscrire dans la mouvance de la Légende dorée Naundorffiste qui a eu pour le moins le mérite de faire en sorte que la question Louis XVII ne retombe point dans les oubliettes de l'Histoire en alimentant pendant des années des polémiques vivifiantes et le tort de conduire parfois les chercheurs sur de fausses pistes.

#### 5. Une hypothèse vraisemblable :

Les caractéristiques de cet énigmatique anneau étaient les suivantes :

« Bague gravée en intaille représentant Diane tirant à l'arc. Le chaton était oblong et la matière translucide au point d'en sembler transparent. Il n'était enchâssé et maintenu au doigt de l'enfant que par un mince filet d'or jaune. Le joaillier Boemer s'était chargé de la monture<sup>5</sup> ».

Cette précision quant à l'identité du réalisateur du bijou n'est pas sans rappeler la fameuse Affaire du collier et de son fournisseur. L'intaille gravée en creux étant l'inverse du camée permet une empreinte sur le cachet de cire. Cette belle et édifiante histoire aurait pu trouver sa conclusion heureuse dans les fastes de la victoire de 1918 mais M. Bonmariage, auteur de ce récit, eut l'idée de soumettre son travail à l'Archiviste paléographe des Affaires Etrangères « *dont le pouvoir s'étend sur toute l'Histoire de France* ». Il eut aussi l'honnêteté de nous faire part des conclusions de ce spécialiste dont par contre il ne précise pas l'identité. En comparant les photographies du traité de Versailles avec celui de Francfort, il apparaît des différences quant aux cachets dont ils sont revêtus.

Sous la signature de Clémenceau, l'empreinte dans la cire est réduite et le chaton est rond, vaste un peu moins qu'une pièce de dix francs d'avant 1914.

Le sceau de Jules Favre, par contre est relativement plus grand et oblong. Enfin, dernière différence et pas la moindre, les représentations de Diane tirant à l'arc n'ont en commun que le sujet.

La solution de ces différences aurait été apportée par M Gatineau, petit fils de Clémenceau :

« *J'ai le souvenir que mon grand-père fut surpris par la nécessité du cachet personnel. Il n'en n'avait pas. Il est exact qu'il songea à la Diane de Jules Favre qu'il tenait pour le vrai souvenir d'un faux Dauphin, ce qui lui répugnait. Ma tante, Madeleine Jacquemaire, possédait une intaille de Diane tirant à l'arc. Elle la prêta* ».

Diane-Naundorff et Diane-Jacquemaire ont épuisé leurs carquois sur de funestes traités !

Voilà une conclusion amusante et qui semble vraisemblable mais qui laisse de côté une autre énigme non résolue. Comment la famille de Naundorff a-t-elle pu entrer en possession de la bague attribuée au Dauphin ? encore faudrait-il que ladite attribution soit prouvée.

Une curieuse trouvaille :

Au hasard d'une recherche dans la Gazette de Drouot, j'ai eu la chance de trouver un document de nature à infirmer une assertion de M Bonmariage au sujet de Clémenceau quand il précise qu'il ne possédait pas de sceau personnel<sup>6</sup>.

*Gazette de Drouot du 29/09/2006. Page 13. Vente Hermann-Historica. Munich. 18, 20/10/2006*

L'explication la plus plausible qui ne contredit pas les assertions précédentes serait que Clémenceau, auréolé de la gloire que l'on sait, se serait décidé sur le tard à posséder son propre cachet et qu'il l'ait fait réaliser après 1919 suite aux difficultés administratives relatées plus haut.

Cependant, les personnages représentés, en particulier le vieux monsieur barbu à haut de forme assis à côté de Clémenceau qui ressemble fort au Président Fallières, le domestique sur le côté et les



<sup>4</sup> Sylvain Bonmariage. Iivre cité page 114

<sup>5</sup> d°; Page 120

<sup>6</sup> Page 113



Convention d'armistice  
précédant le traité de Francfort

militaires assis en face dans la calèche évoquent plutôt une période antérieure aux années 20. Voilà un petit mystère de plus à rajouter aux autres.

En tout cas Clémenceau a sans doute délaissé les deux Dianes dont il a été question au profit de simples initiales au demeurant quelque peu tarabiscotées dans le style de son temps.

La signature de la convention d'armistice a lieu le 28 janvier (le traité de Francfort le 10 mai) avec seulement Jules Favre et Bismarck et pour les préliminaires au traité de Francfort les négociations sont entamées à Versailles, par Adolphe Thiers et Jules Favre dès le 23 février avec le chancelier impérial. Bismarck imposant majestueusement ses volontés, à Thiers, prostré dans son fauteuil et à Jules Favre assez inquiet à juste titre.

#### 6. Une légende tenace :

Cette histoire quasi mythique ne devait pas demeurer dans le domaine réservé des passionnés de la question Louis XVII.

La « grande » littérature devait aussi s'emparer d'un si beau sujet. Villiers de l'Isle Adam (1838-1889), ce grand écrivain symboliste dont Anatole France nous a laissé un jugement élogieux :

« Villiers est un écrivain, et du plus grand style. Il a le nombre et l'image. Quand il n'embarrasse pas ses phrases d'incidences aux intentions trop profondes, quand il ne prolonge pas trop les ironies sourdes, quand il renonce au plaisir de s'étonner lui-même, c'est un prosateur magnifique, plein d'harmonie et d'éclat ».

Il a rédigé dans un livre intitulé *Histoires Souveraines*, avec une tonalité assez tragique, les états d'âme de Jules Favre<sup>7</sup> aux prises avec un traité léonin qu'il finit de sceller avec la fameuse bague royale.

« Au bas de cette page qui devait coûter à la Patrie tant de nouveaux flots de sang français, deux vastes provinces, sœurs parmi les plus belles ! l'incendie de la sublime capitale et une rançon plus lourde que le numéraire métallique du monde sur la cire pourpre où la flamme palpitait encore, éclairant, malgré lui, les fleurs de lys d'or à sa main républicaine, Jules Favre, en pâissant, imprima le sceau mystérieux, où, sous la figure d'une Exterminatrice oubliée et divine, s'attestait quand même ! l'âme soudainement apparue à son heure terrible de la Maison de France ».

Un autre point qui touche de près la littérature et la philosophie nous a été transmis par Louis Massignon<sup>8</sup> :

« Louis Massignon tenait directement de Madame Geneviève Favre-Maritain, mère de Jacques Maritain et fille du grand avocat républicain Jules Favre, l'histoire étonnante contée par la suite par Villiers de l'Isle-Adam (*Le droit du Passé*, in *Derniers contes* Mercure de France. Paris 1921 – pp. 318-329) : La capitulation de la France, en 1871, à Versailles devant Bismarck a été scellée du sceau de Louis XVI, donné par Naundorff à l'avocat Jules Favre qui l'avait assisté dans son procès contre les Bourbons ».

Compte tenu du sérieux des intervenants, la légende semble bien avoir tutoyé de près la réalité. Lointaine époque où les écrivains se souciaient encore de l'âme de la France !

### 3. ACTUALITES MEDIATIQUES

par Claude Julie

#### Première Mondiale : le 20 novembre 2010, Opéra de Vienne, du ballet « Marie-Antoinette »

- Sur j'initiative de Daniel Meyer, Français, nouveau Directeur de l'Opéra de Vienne, l'opéra baroque, banni pendant 18 ans, a fait un retour en force avec Alcina, de G. F. Haendel, pour quatre représentations sous la baguette du chef d'orchestre Français Marc Minkowski dirigeant les « Musiciens du Louvre », qui ont remporté un brillant succès de la part du si difficile public de l'Opéra de Wien.

- Dans la foulée, Daniel Meyer et Manuel Legris, ancien danseur célèbre, Directeur de ballet, se sont lancés dans un véritable défi avec un ballet thématique franco-autrichien sur la Princesse Habsbourgeoise Antonia devenue Reine de France. La chorégraphie a été confiée à Patrick de Bana, élève du célèbre danseur Français Maurice Béjart. Ce ballet raconte l'histoire de la vie de Marie-Antoinette de son enfance à sa fin sur l'échafaud. Il est interprété par Olga Esina et Roman Lazik, respectivement Marie-Antoinette et Louis XVI, costumés dans un style oscillant entre le baroque et la mode d'aujourd'hui. Représentations du 23 Novembre 2010 au 29 Mars 2011, au Volksoper : Währinger Strasse 78 - 1090 Vienne (Autriche). Je suis partante si quelqu'un veut bien m'accompagner. Mais j'espère que Paris ne sera pas oublié !

- Et je vous rappelle les deux ballets féériques à l'Opéra Royal de Versailles : « Les petits riens » de Mozart et « Don Juan » de Glück (30 novembre et 4 - 5 décembre 2010). Vous savez comment réserver au Château ou Internet.

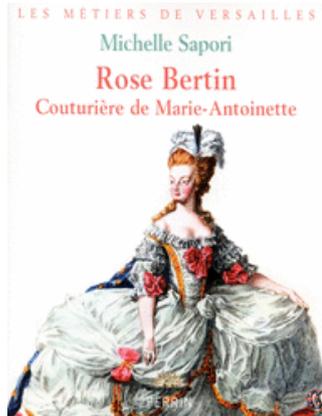
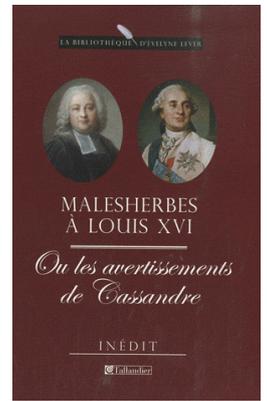
#### Les Livres : Nombreuses parutions mais je dois hélas me limiter. Pardonnez d'avance mes longues analyses.

📖 **Malesherbes à Louis XVI ou Les avertissements de Cassandre**, mémoires inédits 1787-1788 de Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes (octobre 2010, édition établie et annotée par Valérie André, dans la collection La Bibliothèque d'Evelyne Lever, Tallandier PARIS - 296 pages - format 22 x 15 cm – Prix : 19,90 € - page de couverture représentant deux beaux médaillons en couleur de Malesherbes et de Louis XVI, ce dernier dans le magnifique portrait de Duplessis). « *Je vois un danger imminent, je vois se former des orages qu'un jour la puissance royale ne pourra calmer, qui répandront l'amertume sur toute la vie du Roi, et précipiteront son royaume dans des troubles dont personne ne peut prévoir la fin* ». Ainsi parlait Malesherbes en 1787 ... Il était alors ministre dans un Conseil où il ne pouvait s'exprimer. Il proposait de sortir de la « Monarchie absolue de droit divin » et suppliait le Roi d'appliquer les réformes

<sup>7</sup> Villiers de l'Isle Adam fait remonter au 21 Janvier, date fatidique la première entrevue de Jules Favre avec Bismarck.

<sup>8</sup> Louis Massignon (25 juillet 1883 à Nogent-sm-Marne - 31 octobre 1962) est un universitaire et islamologue français.

qu'il préconisait dans ses différentes suppliques. Louis XVI reçut ces avertissements avec bonté. Malesherbes démissionna et le Roi continua de naviguer à vue jusqu'à sa terrible erreur de convoquer les États Généraux, idée repoussée avec force par Louis XV. Emporté dans la tourmente, il était trop tard pour Louis XVI d'arrêter la marche de la révolution française jusqu'à cette malheureuse cavale de Varennes qui aurait peut-être pu réussir si le Roi n'avait pas renvoyé Fersen par entêtement et jalousie sans doute croyant à tort mener seul l'expédition jusqu'à son terme ... L'arrestation à Varennes, le procès, Louis XVI, défendu avec zèle par Malesherbes, périt sur l'échafaud. Le courageux Avocat fut à son tour guillotiné et inhumé au Cimetière des Errancis à Monceau. Ce n'est pas un jugement de ma part mais une constatation car, par ailleurs, le Roi était parfaitement capable de gouverner étant fort instruit et ouvert. Comme Louis XII, il a été surnommé « Le Père du peuple ». Décidément, il est bien difficile de cerner la personnalité de ce bon Roi, bon mari, bon père. Plongez-vous dans l'excellent ouvrage de Joël Félix « Louis XVI et Marie-Antoinette - Un couple en politique » dont je vous ai parlé incomplètement en 2007 (meilleure approche que Jean de Viguerie et Jean-Christian Petitfils). Les deux Fortement Recommandés.



 **Rose Bertin, Couturière de Marie-Antoinette**, par Michelle Saporì (octobre 2010, Éditions Perrin, dans la collection « les métiers de Versailles », page de couverture représentant la Reine dans une robe somptueuse et manteau de Cour fleurdelisé, 176 pages - format 22 x 17 cm - Prix : 19,90 €). Il s'agit d'une biographie attendue de cette petite Picarde inconnue et sans relation, montée à Paris - comme on dit - et y devint modiste. Très vite, elle prit le large pour créer sa propre maison étant capable, adroite et ambitieuse. Comme elle s'était fait des relations chez son ancienne patronne, elle eut rapidement une bonne clientèle qui l'a mena très tôt à la Cour auprès de la Reine à qui elle se rendit indispensable. Très intelligente, elle a su exploiter le bon filon Jusqu'à créer des robes de plus en plus somptueuses, des accessoires, des gants, des chapeaux et, il faut le dire, des tenues aussi extravagantes que les coiffures de Léonard. Par sa créativité, elle a inventé une nouvelle garde-robe, habillant non seulement la Reine de France mais également les reines d'Europe et l'aristocratie étrangère. Sa renommée était prestigieuse ; à Versailles, elle était ministre de la mode et savait s'y prendre avec Marie-Antoinette qui eut bien du mal à lui résister alors qu'elle voulait faire des économies. Son magasin « Le grand Mogol » comptait trente ouvrières salariées, de multiples fournisseurs et sous-traitants. Elle émigra à la Révolution et ne revint qu'après Thermidor pour tenter de sauver le maximum de son immense fortune. Elle est morte en 1813 après avoir triomphé sous l'Empire. Ouvrage intéressant de cette nouvelle collection dédiée aux « Métiers de Versailles ». Peut-être, comme moi, possédez-vous déjà le très bon livre d'Émile Langlade ou le Livre d'Art de Pierre de Nouvion et Émile Liez, de 1911.

**Exposition à ne pas manquer** : « France 1500, entre Moyen Âge et Renaissance », du 6 octobre 2010 au 10 janvier 2011. Exposition remarquable permettant de découvrir l'effervescence sans précédent du passage du quinzième au seizième siècle. Plus de deux-cents œuvres sont exposées constituant un ensemble fort riche et représentatif de la diversité des formes culturelles de cette période charnière. Nous sommes en plein règne des Valois, Valois-Orléans (qui aboutira à l'avènement de François 1er quinze ans plus tard).

Intéressons-nous d'abord à Louis XI, pressé de régner et qui épousa Charlotte de Savoie sans l'autorisation de son père. Son dessein était de rattacher à la France les régions frontalières dont le peuple parlait le Français, dont le Dauphiné à l'origine du Dauphin, fils aîné du Roy appelé à régner. Ses vues sur la Bretagne et son désir d'empêcher un avènement possible de Louis d'Orléans, son cousin, petit-fils de Valentine Visconti héritière du Duché de Milan. Les troupes de Charles VIII assiégeant le château de Nantes pour faire prisonnière la petite Duchesse Anne, sauvée de justesse par Philippe de Montauban qui la fit couronner Duchesse de Bretagne à Dol avant ses 14 ans. La suite est connue : mariage d'Anne et Charles VIII à Langeais le 6 décembre 1491. Mort de Charles VIII le 7 avril 1498 - Avènement de Louis XII (Valois-Orléans) - Son mariage avec sa cousine Anne le 8 janvier 1499 - Naissance de Claude le 13 octobre 1499 qui épousera son cousin François d'Angoulême lequel deviendra François 1er.

Notre Auguste Reine Marie-Antoinette descend en ligne directe d'Anne, deux fois Reine de France. On est assez loin de la période sur laquelle nous travaillons, et je vais me faire gronder, mais je m'étais promis d'aborder ce sujet qui est possible grâce à cette exceptionnelle exposition. Un vrai cadeau ! Allez-y ! Pour ma part, je ne l'ai pas encore vue mais je sais à l'avance les merveilles qui m'attendent.

J'ai dépassé ma page réglementaire. Mais sachez que je suis à la disposition de chacun d'entre vous pour aborder un sujet susceptible de vous intéresser. Il suffit de le demander à notre Présidente Laure de la Chapelle. Merci à tous.

#### 4. QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 17h00

Le Secrétaire Général

Edouard Desjeux